

N/REF : 22/11/2024 16H44 C:000053 I:02574
V/REF : AC/C06340
V/Email reçu le Vendredi 22/11/2024 à 16H44

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. GJA
IMMEUBLE : LE GRAND JARDIN -GJA
RUES DES 3 JOURNAUX/COURTIL
PL.DU MANOIR/AV DES COMPTOIRS
35400 ST MALO

Rennes, le 04 Juin 2025

Référence Marché: 020018-PBS-001-Lot10 St Malo
LOCALISATION : ALLEE 25 COMPTOIRS - MME MEVEL 07 63 44 19 69
LOGEMENT N° 014894, PORTE N°4894, 2° ÉTAGE, TYPE 2
MOTIF : PROBLEME SUR POMPE DOUCHE PLATE (N'ASPIRE PAS L'EAU)

Donneur d'ordre : M. F. SANDOVAL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 03/12
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONSTAT: CAPTEUR POMPE DÉFAILLANT
PRISE DE RÉFÉRENCE
CONTACT FOURNISSEURS POUR DISPONIBILITÉ PIECE
TENTATIVE CONTACT SERVICE APRES VENTE DE LA POMPE SANS SUCCES
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS :
DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MOE001-H(s)	Plombier hors BPU le 03/12	1	54,72	54,72
TOTAL H.T.					54,72
T.V.A. a 10,00%					5,47
TOTAL T.T.C.En EURO					60,19

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.